



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2017-348

18/04/2017

Date de mise en application : 13/04/2017

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/04/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature pour un emploi d'expert de haut niveau auprès du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le 13 avril 2017

JORF n°0088 du 13 avril 2017

Texte n°172

Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau

NOR: AGRS1705489V

Un emploi d'expert de haut niveau, classé en groupe III est créé auprès du directeur des ressources humaines du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Le(la) titulaire de cet emploi sera chargé(e) d'une mission de coordination du recrutement et de la formation du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), qui est un corps supérieur à caractère technique et interministériel, et relève des ministres chargés de l'agriculture et du développement durable.

Sous l'autorité conjointe du directeur des ressources humaines du MEEM et du chef du service des ressources humaines du MAAF, le titulaire de l'emploi devra permettre la préparation dans de bonnes conditions, de positions communes aux deux ministères sur les sujets de recrutement et de formation du corps des IPEF, assurer le pilotage ou la mise en œuvre des décisions prises et représenter les deux ministères notamment auprès des écoles, des candidats potentiels et des élèves ingénieurs.

Les modalités de formation des IPEF sont définies par l'arrêté du 27 novembre 2009 relatif à la formation des ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts (IEPEF). Elles prévoient notamment que le comité d'orientation et de validation de la formation (COV), présidé par le chef de corps, valide pour chaque élève un parcours de formation individualisé (PFI). Les formations sont très majoritairement suivies au sein de l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) et d'AgroParisTech, qui ont notamment construit une formation de référence suivie en deuxième année par environ 90 % des IEPEF.

Le titulaire du poste devra :

- assurer la coordination des réflexions menées par les deux ministères en liaison avec le chef de corps sur le recrutement et la formation, dans un contexte marqué par un souhait d'élargir les modalités de recrutement, et mettre en forme les conclusions de ces réflexions ;

- incarner la maîtrise d'ouvrage par les secrétariats généraux de la formation des IPEF vis-à-vis des écoles, notamment pour faire prendre en compte dans la formation de référence les évolutions qui seraient rendues nécessaires par les évolutions du recrutement ;

- recueillir et fournir aux différents jurys de recrutement les informations leur permettant de connaître et prendre en compte les besoins de recrutement (notamment en terme d'équilibre des champs techniques de compétences au sein d'une promotion).

Il réalisera aussi des missions opérationnelles au contact des candidats potentiels et élèves ingénieurs, ainsi que du chef de corps et des principaux employeurs d'IPEF :

- information sur le corps des IPEF auprès des candidats potentiels ;

- instruction des PFI et secrétariat du COV ;

- suivi personnalisé des ingénieurs élèves pendant leur formation, y compris en assurant le relais avec le Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (CEIGIPEF) sur les questions de gestion administrative ;

- organisation de la présentation des principales structures employeuses d'IPEF au cours de la scolarité.

L'emploi offert s'adresse à un fonctionnaire disposant d'une bonne connaissance des différents domaines d'action habituels des IPEF. A ce titre, avoir exercé des postes dans une palette large de ces domaines au sein des deux ministères et de leurs opérateurs est un pré requis. Il devra aussi avoir une bonne connaissance des enjeux et processus RH de l'Etat et si possible des deux ministères.

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 modifié relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par voie électronique aux adresses suivantes, pour le MEEM : delcd.sg@developpement-durable.gouv.fr et pour le MAAF : secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr.